

L'état civil numérisé

Historique de la numérisation aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

Les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine ont, de longue date, numérisé puis mis en ligne les registres paroissiaux et d'état civil des communes du Département.

En 2008, plusieurs millions d'actes, de 1451 jusqu'au début du XXème siècle, sont mis en ligne grâce à un partenariat avec des cercles généalogiques locaux (comme le [Cercle généalogique d'Ille-et-Vilaine](#), le [Cercle généalogique du pays de Fougères](#), le [Cercle généalogique de l'est de l'Ille-et-Vilaine](#) et l'[Association bretonne généalogie histoire-Parchemin](#)) mais aussi le travail de particuliers bénévoles, Mmes Sinay, Lagadic et Primault.

En 2018, cette mise en ligne s'est poursuivie, après la numérisation de 370 000 images supplémentaires par les cercles de généalogie partenaires.

Tous les actes de plus de 100 ans sont désormais numérisés et en ligne, pour toutes les communes d'Ille-et-Vilaine, à l'exception des actes de Rennes qui sont à rechercher sur [le site des Archives de Rennes](#). Chaque début d'année, une nouvelle année est donc mise en ligne.

Une collection « idéale »

Les premières opérations de numérisation ont visé la numérisation des registres versés (collection du greffe) ou déposés (collection des communes) aux Archives départementales, mais aussi à numériser des registres encore conservés dans les mairies. Ainsi, pour de très nombreuses communes d'Ille-et-Vilaine, jusqu'au début du XXe siècle au moins, les généanutes peuvent consulter les deux collections en ligne.

En 2018, les seuls registres de la collection du greffe, qui avaient été récemment versés aux Archives par les tribunaux de grande instance, ont été numérisés. Cette collection a été complétée de vues de certains registres conservés en mairie lorsque des manques manifestes avaient été observés. Cette opération a porté sur les actes jusqu'en 1942 inclus.

Accéder aux actes de moins de 100 ans

Les actes de moins de 100 ans, ne peuvent **réglementairement** être publiés en ligne, et sont **consultables uniquement sur les ordinateurs de la salle de lecture des Archives**, qui permettent l'accès aux fonds numérisés **jusqu'en 1942**.

En cas de demande précise ponctuelle (nom, prénom / type d'acte recherché / commune) et si la venue en salle de lecture s'avère impossible, les Archives départementales peuvent transmettre la copie numérique d'actes d'état civil qui ne seraient pas encore en ligne. Mais **les Archives départementales ne peuvent mener des recherches généalogiques pour le compte des particuliers** : il faut en ce cas se rapprocher des associations généalogiques locales, de généalogistes professionnels ou familiaux, de [cercles d'entraide généalogique](#).

Et les actes après 1942 ?

- **Pour la période allant de 1943 à 1953** : les registres de quelques communes d'Ille-et-Vilaine seulement ont été versés en 2018 aux Archives départementales par les greffes des tribunaux de grande instance. Ils n'ont pas encore été numérisés.

Au-delà de 1953, les Archives départementales ne conservent aucun acte d'état civil.

Lacunes de collection, lacunes de numérisation

Vous constatez une anomalie, un oubli, une erreur de numérisation ou de mise en ligne ?

N'hésitez pas à le signaler via la page "[Contactez-nous](#)" : la page manquante pourra ainsi être à nouveau numérisée, vous être directement transmise puis mise en ligne, afin de continuer à parfaire l'offre d'actes consultables par toutes et tous.

Une fiche pratique d'aide à la recherche d'un acte d'état civil numérisé est disponible dans la rubrique "Aide à la recherche".